



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le dix sept mai, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 11 mai 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à M. Antoine FLECHET
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Claus HABFAST
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Annabelle BRETTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20210517_5 - Délibération cadre « Place[s] aux enfants ».

SEANCE DU 17 MAI 2021

5-(25716). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Délibération cadre « Place[s] aux enfants ».

Monsieur Gilles NAMUR et Madame Christine GARNIER exposent,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte général

L'amélioration de la qualité de l'air dans l'agglomération grenobloise représente un objectif majeur poursuivi par la Ville de Grenoble, en concertation avec l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Les effets des différentes politiques publiques ont permis de réduire les niveaux d'émission des principaux polluants, sans pour autant atteindre les valeurs réglementaires. Chaque année, la pollution atmosphérique dans l'agglomération grenobloise serait responsable de 145 décès prématurés, auxquels il convient d'ajouter les impacts sanitaires, notamment en matière de maladies chroniques, touchant notamment les enfants qui constituent un public vulnérable.

Les écoles de la Ville de Grenoble sont des établissements particulièrement exposés aux pollutions atmosphériques chroniques : les relevés ATMO démontrent qu'elles sont toutes impactées, atteignant parfois des seuils réglementaires de qualité de l'air, nécessitant un suivi spécifique des concentrations de polluants, en particulier dans la moitié nord et une large frange ouest de la Ville. Parmi ces polluants, le dioxyde d'azote reste majoritairement lié au trafic motorisé et le niveau d'exposition demeure influencé par la proximité d'un axe routier majeur.

Depuis 2010, les déplacements quotidiens au sein du territoire de la ville réalisés en voiture individuelle diminuent, au profit des modes actifs, avec des différences de comportement suivant les secteurs. La crise sanitaire a démontré que les comportements peuvent vite évoluer : baisse générale de la mobilité ; diminution de la fréquentation des transports collectifs ; augmentation notable de l'usage du vélo. Globalement, les modes actifs ont gagné du terrain, bien que le report modal vers la voiture individuelle interroge le maintien de ce comportement pour les trajets quotidiens, dont la longueur moyenne est de 3 kilomètres¹.

L'évolution des mobilités pour se rendre à l'école, pour les enfants et les adultes les accompagnants, est un objectif majeur dans ce projet. Apprendre à se déplacer à pied ou à vélo en ville reste un enjeu essentiel de sécurité et de bénéfice santé.

Des aménagements de voirie (zones de rencontres, plateaux surélevés, suppression de places de stationnement), de la signalétique (panneau « zone scolaire »), du mobilier urbain spécifiques (crayon et barrières jaunes), du marquage au sol (pictogrammes) ont

1 Enquête ménages-déplacement 2010

été déployés depuis plusieurs années afin de sécuriser et apaiser les abords des écoles grenobloises.

La démarche « Métropole apaisée », avec la généralisation de la vitesse à 30 km/h sur de nombreux axes de circulation, concourt à l'amélioration du confort des usagers de la rue, tous modes confondus. La police municipale est également régulièrement mobilisée aux horaires d'entrée et sortie des écoles.

Des accidents arrivent cependant régulièrement. Entre 2009 et 2019, près de 60 accidents sont survenus dans le périmètre de 50 m autour des établissements scolaires de la Ville ² (cf. carte en annexe).

Il est primordial de continuer l'effort de sécurisation, tout en accompagnant les usagers, petits et grands, sur des conduites adaptées (accompagner l'autonomisation des enfants en âge de circuler seuls, écomobilité, comportement des automobilistes dont les parents aux abords des écoles,...).

L'analyse de l'accidentologie révèle la vulnérabilité des piétons et des cyclistes aux risques d'accidents corporels et à leur gravité. Le sentiment d'insécurité demeure fort en raison de la vitesse des véhicules motorisés, de comportements d'incivilité récurrents (arrêt et stationnement anarchiques, vitesse excessive, manœuvres dangereuses, etc.), et souvent d'un volume de circulation trop élevé, non-adapté à la configuration de la rue.

La Ville de Grenoble a parallèlement défini ses principaux leviers d'actions face à la nécessaire adaptation au changement climatique : la gestion de la chaleur urbaine, des eaux pluviales et du risque d'inondation. A ce titre, la municipalité agit sur la transformation de ses espaces publics afin de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbaine (ICU), grâce au renforcement de la présence de l'eau, de la végétation et de la déminéralisation des surfaces. L'adaptation des espaces publics grenoblois contribue à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être du plus grand nombre, tout en renforçant leur convivialité.

Une étude menée en 2020 dans le cadre d'une thèse sur le phénomène d'îlot de chaleur urbaine a permis d'évaluer le potentiel d'exposition des quartiers grenoblois, en considérant l'influence des formes urbaines. L'étude révèle une situation contrastée en fonction des quartiers mais la majorité (65% des sites) est identifiée comme vulnérable climatiquement.

En 2021, la Métropole lance un plan Canopée et la Ville de Grenoble une étude sur la stratégie de l'arbre en complément.

Grenoble doit aujourd'hui accélérer le mouvement sur ses objectifs permettant d'améliorer la qualité de vie en ville.

2 Observatoire sécurité des déplacements, Grenoble Alpes Métropole

a. Un objectif du mandat municipal

A la croisée des enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de mobilité durable, le projet « *Place[s] aux enfants* » porté par la Ville de Grenoble représente un outil majeur de transformation des espaces publics. En agissant sur la sécurisation aux abords des écoles, ce projet permet d'apaiser la circulation motorisée et de proposer des espaces publics conviviaux au sein des quartiers, tout en poursuivant la désimperméabilisation et végétalisation du territoire.

Le programme municipal prévoit que ces « *Place[s] aux enfants* » soient des espaces préservés des pollutions urbaines, aménagés en îlots de fraîcheur et en oasis de biodiversité.

La transformation de ces rues offrira de nouveaux espaces publics de proximité, qui seront autant de nouveaux lieux de vie, de nouvelles centralités dans les quartiers, offertes à toutes et tous et notamment aux personnes âgées du quartier. Ces espaces doivent constituer des lieux d'échanges et de rencontres privilégiés, inclusifs, inter-générationnels et animés.

Les « *Place[s] aux enfants* » auront une portée plus grande que l'aménagement physique des espaces publics : en proposant des rues apaisées, la Ville de Grenoble cherche à encourager les mobilités durables, propice à une meilleure qualité de l'air et à l'amélioration de la santé, en favorisant l'activité physique.

En 2019, la Ville de Grenoble obtenait le titre Unicef « Ville amie des enfants »³, témoignant de la volonté de prendre en compte et de promouvoir les droits des plus jeunes. À ce titre, la collectivité s'engage en faveur du bien-être, de la protection, de l'éducation, de la participation et au respect des enfants⁴.

La Ville candidate de nouveau à ce titre (délibération du 29 mars 2021).

Le projet « *Place[s] aux enfants* » s'inscrit donc totalement dans cette dynamique.

Le projet « *Place[s] aux enfants* » constitue la première pierre d'une démarche plus large, de micro-plan de circulation, visant à fortement réduire le transit des véhicules motorisés au sein des quartiers.

b. Un objectif du Plan de Mobilité de la région grenobloise

Approuvé le 7 novembre 2019, le Plan de déplacement urbain de l'agglomération grenobloise planifie à l'horizon 2030, les actions nécessaires à l'organisation des mobilités, dans un objectif de transition énergétique, de sobriété et d'adaptation au changement climatique. Le plan d'actions détaille les mesures nécessaires et à ce titre, l'orientation n°3 affirme « *renforcer l'accompagnement des établissements publics et privés dans l'évolution des pratiques de mobilité des actifs, étudiants et scolaires* ».⁵

3 Conseil municipal du 25 mars 2019

4 <https://www.villeamiedesenfants.fr>

5 p.114 du Plan de Mobilité et suivant

En effet, des actions spécifiques en direction des plus jeunes doivent être développées, pour qu'ils deviennent « *de véritables ambassadeurs des comportements de mobilités durables* ». En ce sens, le SMTC (aujourd'hui SMMAG), par l'adoption de l'action 3.3, entend « *soutenir le développement des rues-écoles et l'amélioration du confort et de la sécurité des déplacements en modes actifs vers les établissements scolaires* ». Le Plan de mobilité fixe donc comme objectif des rues libérées du stationnement et sans transit, avec la création de zones de rencontre et d'aires piétonnes aux abords des établissements. Le travail sur une dizaine de rues sur Grenoble y est inscrit.

c. La gouvernance du projet VdG/GAM/SMMAG

La Métropole, compétente en matière de voirie depuis 2015, le SMMAG en matière de mobilité, sont des partenaires privilégiés de ce projet impulsé par la Ville de Grenoble. Les 3 collectivités s'organisent au sein du système de coopération existant, avec les acteurs du territoire et autres partenaires locaux, pour travailler à ces objectifs.

Au-delà, la Métropole, dans le cadre de Métropole apaisée, œuvre à des aménagements sécurisant l'espace public pour tous les usages en favorisant le développement des mobilités actives.

La Métropole souhaite par ailleurs que d'autres communes intéressées puissent travailler sur ce sujet. Une personne en charge de la coordination de cette question à l'échelle métropolitaine a été désignée.

Les règles de répartition financière entre les communes et la Métropole posées post 2015 suite au transfert de la compétence voirie et de la superposition des compétences (l'embellissement, la gestion des espaces verts, le nettoyage restant de compétence Ville), ainsi que dernièrement la reprise par la Ville du pouvoir de circulation, amènent Ville et Métropole à travailler ce projet de manière conjointe sur des compétences croisées. Ces règles n'étant pas adaptées pour ces projets intermédiaires, prenant de nouvelles formes de construction de l'espace public, il conviendra de préciser avec la Métropole et les autres collectivités, le partage en matière de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure de ces nouveaux espaces piétons.

d. Les structures partenaires

Au-delà des collectivités, d'autres structures partagent les ambitions portées par ce projet de « Place[s] aux enfants ».

Ainsi, l'association « rue de l'Avenir » et sa délégation locale, sont un partenaire privilégié de cette démarche initiée par la Ville de Grenoble.

Au niveau national, l'association « Rue de l'avenir » porte par ailleurs les concepts de « rues aux enfants, rues pour tou-tes » et de « rues scolaires », pour des abords d'école apaisés, et notamment l'intégration de ce dernier au Code de la rue.

Dans ce projet de « Place[s] aux enfants », Rue de l'Avenir sera notamment mobilisée sur la question la mobilité active et autonome des enfants (et des adultes accompagnants) qu'il s'agisse des trajets scolaires ou extra-scolaires. Cette mobilité et donc son apprentissage est un facteur essentiel de leur développement personnel, de leur socialisation, de leur santé et donc un enjeu majeur dans ce projet.

2. Le concept de « Place[s] aux enfants »

a) Définition du concept

Les « *Place[s] aux enfants* » constituent un nouveau type d'espace public, poursuivant plusieurs objectifs de transition écologique :

- Un espace piétonnisé, apaisé : la circulation est réservée aux piétons, modes actifs. Libérées de la circulation motorisée (hors ayants droits, secours, services et riverains selon la réglementation qui sera définie), ces rues sont investies par les habitant-es. Les abords des écoles sont sécurisés.
- A terme, un espace végétalisé et un îlot de fraîcheur : la végétalisation est renforcée, des arbres sont plantés, des massifs de pleine terre sont aménagés ; le sol est déminéralisé ; des points d'eau seront implantés dans la mesure du possible.
- Un espace convivial : l'implantation de mobilier urbain transforme les rues en espaces publics conviviaux, encourageant les échanges et le développement des liens sociaux.
- Un espace animé : la rue libérée de la circulation motorisée autorise l'animation de l'espace, tout au long de l'année. En fonction des sites, des zones pourront être réservées au jardinage, aux jeux ; les habitant-es deviennent des acteur-trices de cette animation, grâce aux aménités et à l'aménagement déployés.
- Un espace concerté : l'aménagement définitif des rues fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitant-es et les usagers, afin de proposer des espaces adaptés aux acteurs locaux.
- Un espace unique : l'aménagement des rues permet de donner une identité aux « Place[s] aux enfants » sur le territoire de la ville, tout en s'appuyant sur les spécificités de chacun des sites pour s'adapter aux différents quartiers et aux contextes urbains.

Une évaluation permettra d'appréhender la réalisation de ces divers objectifs de transition écologique tant sur la conception du projet (et sa dimension concertée), que sur les effets attendus en matière de santé, d'environnement et de cohésion sociale. La méthodologie déployée pourra s'appuyer sur des outils pluriels (issus des sciences sociales et de la biophysique) et participatifs (enquêtes auprès des habitant-es, usager-es, professionnel-les).

b) Les grands principes d'aménagement

L'aménagement des « *Place[s] aux enfants* », en lien avec l'évolution de modes de vie dans un contexte de transition écologique, offre plusieurs fonctions, répondant à une mixité d'usages et de besoins : l'inclusivité, l'accueil, la convivialité, le caractère ludique, l'adaptabilité, la créativité.

Spatialement, une rue aux enfants peut être séquencée en 3 zones d'usages perméables entre elles :

- La zone frontière, sas d'entrée de la rue, assurant la connexion entre la rue école et la trame viaire du quartier. Il s'agit d'un espace signal, d'accueil, indiquant que l'on pénètre dans un espace public particulier. Les aménagements et marquages déployés ont notamment pour fonction d'indiquer aux conducteurs-trices de véhicules motorisés autorisés (secours, services et riverains ayant droits selon réglementation définie) qu'il convient de modifier son comportement afin de permettre une cohabitation sécurisante pour les piétons.

Un règlement spécifique, adapté à ces nouvelles aires piétonnes devra être élaboré.

- L'espace linéaire, travaillé comme un cheminement ludique, entre le sas et l'entrée de l'école.
- Le parvis ou square devant l'entrée de l'établissement. En améliorant le confort des parents et accompagnateurs, cette zone n'est plus qu'un espace d'attente mais un espace public convivial, qui peut également être utilisé en dehors des horaires d'entrées/sorties des élèves.

Au-delà de l'intervention sur la rue elle-même, une attention particulière est apportée au cheminement vers l'école, à l'échelle du périmètre du secteur et de ces principaux points durs. L'équipe de travaux de proximité travaille déjà depuis plusieurs années sur des interventions de sécurisation aux abords des écoles. Ce travail continuera de manière coordonnée avec ces nouvelles configurations d'espaces publics, et les nouvelles pratiques quotidiennes induites.

3. Mise en œuvre opérationnelle

A Grenoble, ce sont 61 établissements scolaires publics maternelles et élémentaires qui accueillent 12 400 enfants répartis dans 577 classes.

Une analyse multifactorielle croisant la sécurisation des abords de l'entrée de l'école, la qualité de l'air et le niveau végétalisation de la rue, ainsi que le nombre d'élèves a été réalisée pour engager la réflexion et définir les espaces les plus opportuns pour une intervention en 2021. Certaines rues, trop complexes pour une intervention immédiate doivent bénéficier d'analyses complémentaires pour se transformer elles aussi en « *Place[s] aux enfants* ».

Ainsi, 15 rues actuellement ouvertes à la circulation motorisée, desservant les abords de 15 écoles ou groupe scolaire, deviendront piétonnes en septembre 2021. Les autres écoles desservies par une rue circulée seront analysées plus longuement afin de définir l'intervention la plus adéquate.

Pour les 22 écoles, en site déjà piéton, un dialogue s'entamera sur l'automne avec les usagers pour définir un espace de convivialité, ludique à l'échelle du quartier, comme sur les autres sites, devant d'école.

Sur mai/juin 2021, la Ville informera l'ensemble des usagers concernés par ces sites à l'été : modalités de piétonisation, dispositifs d'accès riverain quand nécessaire. Une information plus large sera assurée à l'ensemble de la population. La Ville s'engage en outre à mettre en place, dès l'automne, de manière échelonnée et adaptée, une concertation dans

chacune des rues identifiées dans le projet "Place[s] aux enfants" afin de définir avec les habitant-es, les usagers, la forme définitive de ces espaces pour aménagement entre 2022 et 2026.

4. Un calendrier opérationnel sur le mandat

Le projet prévoit une réalisation gradée entre 2021 et 2026 avec une première phase en 2021 sur les rues identifiées comme prioritaires. Ces « Place[s] aux enfants » pourront prendre différentes formes aux différents moments de la vie du projet :

- Une phase transitoire pour septembre 2021. Cette phase comprendra une libération de l'espace sur les 15 rues aujourd'hui circulées avec une 1^{ère} occupation de l'espace public retrouvé : mise en valeur et activation de l'espace public avec des interventions légères permettant à tout à chacun de se projeter sur la transformation définitive à venir.
- La continuité des études entre 2021 et 2023 pour une transformation progressive de ces rues en espaces publics plus pérennes.
- Entre temps, de l'échange, de la concertation avec les usagers et habitants pour tester et construire la version aboutie.
- L'aménagement finalisé des rues entre 2021 et 2026. Il ne reprendra pas forcément l'ensemble de l'espace de façade à façade, mais tirera le meilleur parti de la situation de la rue et des souhaits des habitants. Le travail pourra se faire, de manière plus légère entre bordures, ou reprendre l'intégralité de la chaussée/trottoir si besoin.

Le réaménagement plus lourd prendra place, par opportunité quand d'autres interventions majeures seront programmées : gros entretien routier, travaux majeurs de concessionnaires.

Rentrée scolaire / Automne 2021 :

- Une phase transitoire : 15 rues libérées de la circulation automobile pour la rentrée scolaire

Pour la rentrée scolaire 2021, l'objectif de la municipalité est de libérer les 15 rues prioritaires de la circulation/stationnement automobile. Selon le contexte et les usages plus ou moins denses de la rue, la libération de la rue pourra se faire au moyen d'un dispositif simple de signalétique accompagné d'un sas d'entrée ou bien d'un dispositif de contrôle physique par barrière amovible, potelets, bornes,...). Dans tous les cas, l'accent sera porté sur la sécurité des piétons au sein de ces nouvelles aires piétonnes.

Un dispositif d'accompagnement et d'observation sera mis en place les premiers mois pour être réactif face aux situations indésirables et éventuels mésusages.

- Une boîte à outils pour activer ces espaces et encourager de nouveaux usages

Une boîte à outils est en cours d'élaboration pour le démarrage des « Place[s] aux enfants ». Il s'agira d'un ensemble de dispositifs ludiques, d'assises, qui transformeront visuellement la rue libérée.

Ces dispositifs devront encourager de nouveaux usages et une nouvelle appropriation de l'espace public.

Cette première base d'usages sera complétée ultérieurement par itération du travail avec les habitants/usagers, enfants,...

- Début des aménagements définitifs pour la rue Anthoard (devant l'école éponyme) et l'allée des Romantiques devant l'école C. Turc.

Parmi les 15 sites identifiés comme prioritaires, l'allée des Romantiques et la rue Anthoard ont constitué des opportunités pour une intervention plus poussée dès 2021 qui s'enchaînera sur les autres rues entre 2022 et 2026.

2022 - 2026 :

La seconde phase du projet « *Place[s] aux enfants* » démarrera à compter de 2022.

Il s'agira d'intervenir sur les sites qui n'auront pas encore été traités et de continuer le processus d'aménagement pérenne pour les sites en phase transitoire.

L'objectif visé est de réaliser 5 à 6 rues par an en aménagements définitifs entre 2022 et 2026. Les interventions seront priorisées au regard des opportunités et des besoins exprimés par les habitants, usagers et parents d'élèves.

Sur les autres sites déjà en zone piétonne devant les écoles, un travail de concertation sera mené pour amener de nouveaux éléments d'usage afin de créer un espace convivial utilisable par tous.

Tout au long du projet et de sa mise en œuvre, il sera nécessaire de soutenir le personnel des établissements scolaires (municipal et éducation nationale) afin de les accompagner dans les changements importants qui seront opérés. Il sera également nécessaire de soutenir le potentiel engouement des équipes éducatives et de les aider à mettre en place de nouveaux projets permettant l'appropriation et l'usage de la rue par les enfants.

5. Le Budget

Suite aux échanges en cours avec la Métropole, une répartition financière sera définie.

Pour sa part, la Ville a budgété 3 millions d'euros pour ce projet majeur du mandat qui sera consommé pour partie en dépenses directes, et pour l'autre partie en fonds ce concours reversé à la Métropole.

6. Un projet qui s'articule avec d'autres actions de la municipalité

En 2018, dans le cadre du précédent mandat, le projet Libre Cour a été lancé. L'école Clémenceau a été choisie pour la rénovation de ses trois cours de récréation. Il s'agissait de créer des espaces plus verts, plus frais, où chacun trouve sa place (question du genre et

de l'égalité d'usage des espaces entre filles, garçons, petits et grands,..) et à l'image des enfants (plus colorés, plus ludiques ...). Dans le cadre de son nouveau mandat et de la poursuite du plan école, la municipalité a pour ambition de rénover les cours des écoles grenobloises. Entre 2022 et 2026, un plan de rénovation sera défini et mis en œuvre.

La rénovation de ces cours d'école se fera selon les principes d'aménagement mis en œuvre sur la cour Clémenceau et répondra aux grands principes du projet des « *Place[s] aux enfants* ».

Ces nouveaux espaces piétons de quartiers, sont des lieux de rencontre pour la population et les enfants en dehors des horaires d'école. Petits et grands, plus jeunes et plus âgés pourront se retrouver et profiter de ces lieux de vie de proximité, au sein de chaque quartier.

Ce sont de nouveaux lieux de fraîcheur qui d'ici quelques années rendront pleinement les bénéfiques de la végétalisation qui s'y sera installée suite à des désimperméabilisation (enlèvement de tout où partir du bitume non perméable par d'autres matières infiltrantes dont les espaces verts).

Ce sont également de nouveaux espaces à construire avec les habitants. Dès septembre, des échanges s'enclencheront avec les riverains, les usagers, les enfants des écoles pour, au-delà de l'intervention initiale, venir enrichir cet espace selon les besoins du quartier. Habitants qui pourront, s'ils le souhaitent, participer concrètement à la réalisation d'une partie du travail via les chantiers ouverts au public.

Si la dynamique est présente, les habitants souhaitant investir la rue pour jardiner, embellir les espaces des imperméabilisés pourront se saisir du dispositif « Végétalise ta ville ». Les particuliers souhaitant végétaliser leur façade pourront aussi en faire la demande dans ce même cadre.

Le réaménagement ne pouvant se faire d'emblée sur chacune des rues, cette intervention initiale, enrichie de la participation habitante, permettra de construire plus sereinement un espace public définitif convenant aux besoins du quartier. Etre créatif, tester, c'est l'occasion de pratiquer un urbanisme transitoire.

Au-delà de cet espace, c'est le cheminement vers l'école qui est également travaillé :

- Pouvoir cheminer du domicile à l'école plus confortablement et en sécurité. La ville, conjointement à la Métropole, interviennent aujourd'hui au travers d'interventions de proximité pour assurer au mieux cette sécurité, mais les aménagements ne font pas tout et le comportement des adultes notamment aux abords des écoles est primordial.

- Tous ceux qui le peuvent doivent donc pouvoir venir à pied ou à vélo en sécurité. La Ville et la métropole, après avoir développé les axes vélo principaux (chronovélo) sont en train de travailler au développement des axes secondaires, intra quartiers. Un travail sur l'écomobilité accompagnera la démarche des « *Place[s] aux enfants* ».

- Pour pouvoir venir à vélo, il faut « savoir rouler » conformément au dispositif national défini en 2020 et en cours de déploiement. En partenariat avec le SMMAG, un dispositif

d'apprentissage sera progressivement mis en place dans les écoles primaires pour permettre à tous, petits et grands, d'accompagner ce changement.
La ville s'engage à structurer et renforcer son action auprès des élèves d'âges primaires, en lien avec l'Éducation nationale pour améliorer l'apprentissage du vélo ».

Sur ce volet, la direction de l'action territoriale encourage aussi le public adulte à se « remettre en selle ».

Grâce à l'apaisement des abords d'école, les élèves pourront volontiers utiliser leur vélo, leur trottinette ou tout mode actif pour leurs déplacements quotidiens.

Les capacités de stationnement seront renforcées.

Les « *Place[s] aux enfants* » deviennent des espaces publics libres, conquis par les plus jeunes, où ils peuvent jouer et se dépenser, grâce à un environnement urbain adapté.

Les aménagements dans les rues apaisées encouragent l'autonomie des enfants et les plus grands préparent ainsi leur arrivée au collège. En effet, dès l'école primaire, les élèves auront acquis une aisance de déplacement dans la ville, ce qui les encouragera à poursuivre leur pratique. L'écomobilité scolaire représente un enjeu majeur, car elle permet de rendre les enfants plus attentifs à leur environnement (circulation, autres modes, réglementation, etc.) et leur apprend à partager l'espace urbain, en considérant les comportements des autres usagers. Cette démarche reste bénéfique pour toutes et tous, et elle contribue à apaiser l'espace public.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Résiliences du jeudi 06 mai 2021

Commission Emancipations du mardi 04 mai 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider cette méthode ainsi que les premières interventions prioritaires sur 2021,**
- **de travailler à l'élaboration de documents d'accompagnement de cette démarche :**
 - **charte de fonctionnement des « Place[s] aux enfants »,**
 - **convention d'occupation du domaine public adaptée pour les « Place[s] aux enfants ».**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

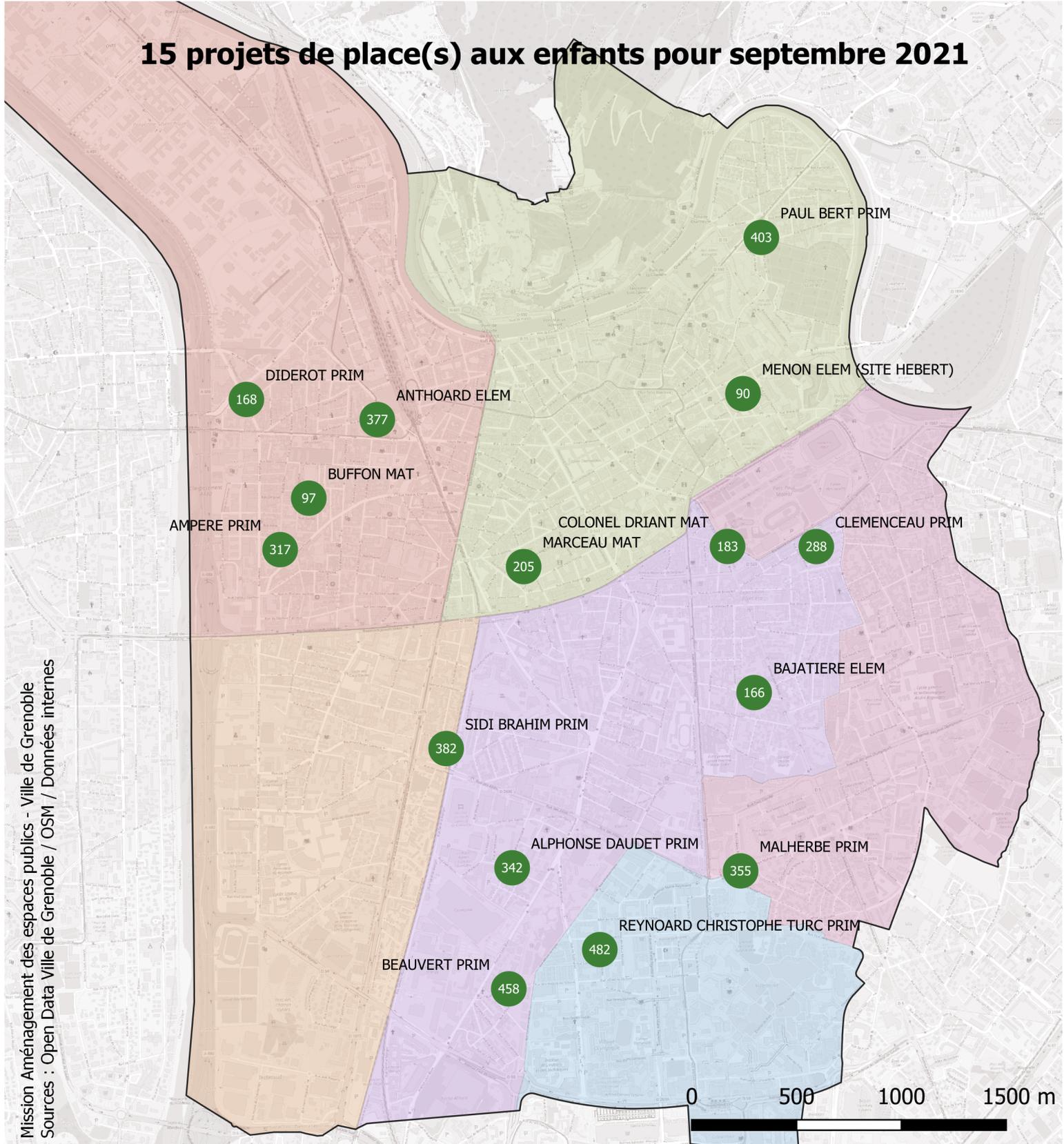
Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

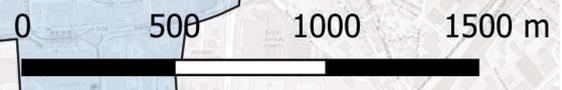
M. Gilles NAMUR

Affichée le : 20 mai 2021

15 projets de place(s) aux enfants pour septembre 2021



Mission Aménagement des espaces publics - Ville de Grenoble
Sources : Open Data Ville de Grenoble / OSM / Données internes



Limites administratives

Secteurs de la ville de Grenoble

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

Localisation du projet

xxx Ecole concernée et son effectif

